

SIERRE

Le Bourgeois va être rénové



Le restaurant Le Bourgeois à Sierre va avoir droit à un lifting en profondeur. La bourgeoisie de Sierre, propriétaire, a en effet décidé de totalement rénover l'établissement. «Le restaurant date de 1982 et n'a jamais été refait. C'était le moment de le remettre au goût du jour», explique Cédric Pugin, président du Conseil bourgeois. L'investissement consenti a été fixé à environ 1,4 million de francs. Concrètement, «nous allons tout démolir à l'intérieur, même la chape. Les fenêtres et l'isolation seront également modernisées. Seule la cuisine, qui a déjà subi des travaux par le passé, n'exige pas de gros changements», détaille le Sierrois. La façade ne devrait pas changer. Les rénovations débuteront au mois de janvier et nécessiteront la fermeture de l'établissement jusqu'à fin août au plus tôt. «Il faut procéder à un désamiantage. Et, comme le bâtiment est ancien, on sait qu'il peut y avoir des imprévus. Alors on ne peut pas donner de date de réouverture précise.»

Pas de changement de patron

Quant au personnel du restaurant, «des discussions sont en cours», selon le président du Conseil bourgeois. Une chose est toutefois déjà actée: le patron, Gerardo Cerone, actif au Bourgeois depuis vingt-cinq ans, sera reconduit à la tête de l'établissement à l'issue des travaux. «Par ailleurs, dans l'intervalle, les deux salles de la bourgeoisie se situant dans le bâtiment ainsi qu'une cuisine indépendante restent accessibles. Il sera donc toujours possible d'y organiser des banquets.» SBO



Le procès de deux artistes poursuivis pour diffamation s'est tenu à Sion il y a une dizaine de jours. SACHA BITTEL

L'UDC qualifiée de raciste, les deux artistes acquittés

PAR PATRICK FERRARI

JUSTICE Pour avoir qualifié l'UDC de parti raciste et homophobe dans une grille «subversive» de mots croisés, deux artistes étaient poursuivis pour diffamation et calomnie par le Ministère public valaisan. Ils ont été acquittés par le Tribunal du district de Sion.

«Une victoire pour la liberté d'expression»

Dans un communiqué diffusé hier matin, l'avocat de la défense Pierre Chiffelle s'est réjoui de cette décision et parle «d'une victoire importante du droit à la liberté d'expression sur le plan politique, artistique et satirique». Les frais de procédure de 2000 francs sont mis à la charge de l'Etat du Valais qui devra également verser aux prévenus une indemnité d'un montant total de 4500 francs pour leurs frais de défense. L'UDC du Valais romand, qui s'était constituée partie plaignante, ne fera pas appel.

Une opinion dans un contexte précis...

Plusieurs points motivent ce jugement. D'abord, le tribunal relève que les termes utilisés pour qualifier le parti «expriment une appréciation générale des orientations prêtées au parti UDC par l'auteur du mot croisé». Autrement dit, ils sont l'expression d'une opinion de l'auteur et non de faits. Une analyse renforcée par le contexte de la publication selon le juge. Pour rappel, le mot croisé incriminé avait été publié dans le cadre d'une carte blanche artistique pour les 50 ans de l'association Visarte Valais Wallis.

Le tribunal ajoute que même si les termes utilisés par les auteurs de cette grille devaient être assimilés à des faits reprochés à l'UDC, ceux-ci visaient exclusivement l'UDC en tant que formation politique et s'inscrivaient dans le cadre d'un débat public, n'excédant pas ce qui tolérable dans ce contexte. «Un parti politique de par son engagement dans la discussion publique, s'expose à la critique – même très vive – de son idéologie, de son action et de ses orientations.»

L'UDCVr veut agir politiquement contre «l'art militant»

L'argumentaire de l'avocat de l'UDCVr a donc échoué à faire condamner les deux artistes. Dans son plaidoyer, Jean-Luc Addor avait dénoncé le militantisme politique et l'opinion radicale des deux artistes qui visaient à «distiller la haine» du parti et qui dépassaient les limites de la liberté d'expression.

Le président de l'UDC du Valais romand Donald Moos indique que le parti ne fera pas appel de la décision. «Le comité a décidé que cela ne faisait pas sens d'aller plus loin avec cette affaire.» Dans un communiqué diffusé hier après-midi, le parti dit déplorer le message d'impunité envoyé par le tribunal «pour des «artistes» d'extrême gauche subventionnés» qui «vomissent leur haine du premier parti de Suisse». L'UDCVr ajoute encore vouloir privilégier l'action politique, en particulier pour éviter que des groupuscules militants, opérant sous couvert d'art, puissent continuer à bénéficier de subventions pour insulter des personnes, des partis ou des communautés entières.»

SAINT-LÉONARD

RegionAlps baptise sa nouvelle rame «La Souterraine»



RegionAlps a baptisé samedi à Saint-Léonard sa troisième rame Flirt Evo «La Souterraine», à l'issue d'un concours citoyen remporté par Frédéric Follonier et son fils (à droite sur la photo). L'événement organisé notamment en présence de Nicolas Pralong, président de Saint-Léonard (à gauche sur la photo), et de Michel Nicolet, directeur de RegionAlps, «marque une nouvelle étape dans l'introduction progressive de ces rames sur le réseau régional valaisan», indique l'entreprise ferroviaire dans un communiqué publié hier. A son arrivée en gare de Saint-Léonard, la rame a dévoilé son nom, avant d'embarquer les invités pour un voyage inaugural jusqu'à Sierre. L'homologation des Flirt Evo a été confirmée fin septembre et les tests voyageurs se déroulent avec succès depuis mi-octobre. La première rame sera réceptionnée officiellement le 10 décembre. D'ici le printemps 2027, ces nouveaux trains remplaceront les rames Domino circulant actuellement sur le réseau valaisan. MAB

MONTHEY

La Castalie au MCentral pour une journée de sensibilisation



Pour la Journée internationale des personnes en situation de handicap, l'institution de la Castalie va s'installer au magasin du MCentral à Monthey afin de mettre en lumière les talents des jeunes adultes qu'elle accompagne. Demain, des résidents du centre médico-éducatif présenteront aux visiteurs leurs créations et raconteront leur quotidien, «sans détour et avec beaucoup de spontanéité». «Cette présence exceptionnelle souhaite offrir un regard direct et concret sur la réalité du handicap aujourd'hui. Montrer par l'exemple que chaque rencontre peut être un pas vers une société plus solidaire et accessible», communiquait hier la Castalie. A noter encore que les décorations de Noël du centre commercial ont justement été réalisées par les centres de jour de l'institution. IG

DANS LE BOURG DE SAILLON

FÊTE DU FEU
SAMEDI 6 DÉCEMBRE 14H00 - 20H30

MARCHÉ ARTISANAL | ANIMATIONS POUR LES ENFANTS | CHASSE AUX RENNES | SPECTACLE DE FEU | RESTAURATION

Le Nouvelliste

illust. ©Stephanie Rodut

PUBLICITÉ

HAUT-VALAIS

Arrêté près de Brigue avec plus de 125 kg de khat dans ses valises

Une patrouille nocturne de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a intercepté en Valais un Somalien qui transportait 125 kilos bruts de khat et 400 grammes de jus de khat. Ces stupéfiants étaient cachés dans six valises. Cet homme de 40 ans, domicilié dans le canton de Vaud, a été arrêté dans la nuit du 17 octobre alors qu'il roulait en direction de Brigue. Il avait précédemment passé la douane à Gondo, précise hier l'OFDF.

Outre les six valises de khat, les douaniers ont trouvé dans l'habitacle plus d'une dizaine de milliers de francs ainsi qu'une centaine d'euros dissimulés sous le tapis de sol.



Le Somalien et les stupéfiants ont été remis à la police. Une enquête du Ministère public valaisan est en cours. ATS